

Audiences de radiodiffusion CRTC 2013-19

Présentation de
l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick

Carmen Gibbs, directrice générale et
Jean-Pierre Caissie, responsable des communications

Bonjour messieurs et mesdames les conseillères, monsieur le président,

1. Aujourd'hui, l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) est ici pour appuyer les demandes de **TV5-UNIS** et de **ACCENTS** qui souhaitent toutes deux obtenir une distribution obligatoire en vertu de l'article 9 (1) *h* de la *Loi sur la radiodiffusion*. Nous sommes d'avis que l'attribution d'une licence de distribution obligatoire aux deux chaînes, qui d'après nous sont complémentaires, permettrait aux communautés francophones en situation minoritaire de bénéficier d'un rattrapage pour augmenter sa visibilité en télédiffusion nationale, et pour raffermir son développement au sein du Canada.

2. L'AAAPNB est un organisme de services aux arts qui regroupe plus de 250 artistes professionnel.le.s et qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des artistes et de faire reconnaître leur contribution au développement de la société.

3. Notre association soutient qu'il est impératif pour la survie de nos communautés d'élargir l'offre de radiodiffusion francophone. Les lacunes en matière de contenus provenant des régions francophones — en particulier des régions hors Québec — sont flagrantes chez tous les diffuseurs nationaux au pays. Les abonnés francophones en situation minoritaire sont particulièrement désavantagés au niveau de l'accès à une offre variée dans leur langue, car le service numérique de base ne leur offre que 12 % de services par rapport à 48 % pour les abonnés anglophones au Québec. De plus l'offre télévisuelle en français provient presque exclusivement de Montréal. La venue de nouveaux joueurs offrira donc à tous les francophones et francophiles un contenu plus abondant et plus représentatif des diverses régions du pays.

4. Vous évaluerez les demandes présentées aujourd'hui selon quelques critères énumérés dans l'introduction de l'avis de consultation CRTC 2013-19 :

5. **Le premier:** *il contribue de façon exceptionnelle à l'expression canadienne et reflète les attitudes, les opinions, les idées, les valeurs et la créativité artistique canadiennes.*

6. Les arts sont une des valeurs à la base d'une identité canadienne forte. Les Canadiens croient au pouvoir de l'art et partagent l'opinion que les arts génèrent la créativité et l'innovation nécessaires au développement de solutions inusitées aux multiples défis auxquels la société est actuellement confrontée.

7. Notre association est d'avis que les demandes qu'elle appuie répondent à ce critère, car chacune s'engage à faire la promotion d'événements culturels, d'artistes de la relève et d'artistes établis de l'Acadie qui ont peu accès aux ondes sur les réseaux nationaux. ACCENTS et TV5-UNIS ont toutes les deux l'intention de programmer du contenu consacré notamment à la promotion de l'excellence artistique. Tout ceci contribuera de façon exceptionnelle à l'expression et à la créativité artistique canadiennes.

8. **Le 2^e critère:** *il contribue de façon exceptionnelle à [notamment ...] l'amélioration du service offert aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.*

9. Le reflet des communautés acadiennes et franco-canadiennes dans les médias au niveau national est primordial pour la survie de celles-ci, car il rend légitimes certaines revendications identitaires en montrant notamment aux jeunes que le français occupe une place importante dans le domaine public. Notre association est d'avis que si ACCENTS et TV5-UNIS obtiennent l'appui du CRTC, elles réussiront à refléter et représenter de façon optimale les visages pluriels et la diversité de nos communautés, tout en contribuant de façon exceptionnelle à favoriser un dialogue interrégional entre les diverses composantes de la société canadienne. Les chaînes serviront également de vitrine à travers laquelle la majorité anglophone aura accès à la richesse culturelle, à nos émissions, documentaires et explorations artistiques.

10. ACCENTS insistera sur l'Acadie et la francophonie habitant en situation minoritaire, tandis que TV5-UNIS proposera un lien entre la francophonie en situation minoritaire et les régions du Québec excluant Montréal. De la sorte, nous sommes persuadés que ces deux demandes sont davantage en complémentarité qu'en compétition.

11. **Critère 3 :** *il prend des engagements exceptionnels à l'égard de la présentation des émissions et des dépenses de la programmation canadienne originale de première diffusion.*

12. Les engagements en matière de programmation canadienne originale de la part d'ACCENTS et de TV5-UNIS sont importants. Le déclenchement d'un grand nombre de licences consoliderait une industrie médiatique franco-canadienne et permettrait ainsi de proposer aux artistes et aux plus jeunes des possibilités de création. Il existe dans nos communautés une expertise pour combler les métiers devant et derrière la caméra. Pour le moment, cette expertise se développe, mais elle doit parfois s'exiler pour trouver des contrats ailleurs où la demande est plus récurrente.

13. Notre association croit fermement que les demandes d'ACCENTS et de TV5-UNIS sont complémentaires et que l'attribution d'une licence à l'une ne devrait pas désavantager l'obtention d'une licence par l'autre. Le projet ACCENTS propose une voix singulière à l'Acadie et à la francophonie canadienne (excluant le Québec). Cette voie nouvelle sera comparable à celle du APTN qui depuis sa mise en ondes en 1999 a pu avoir un énorme impact sur l'expression des Premières Nations au Canada.

14. Pour sa part, TV5-UNIS propose d'établir un contact entre toutes les francophonies canadiennes, comprenant les régions du Québec. De plus, à cause de son lien avec TV5 International, TV5-UNIS propose une ouverture sur la francophonie mondiale qui sera bénéfique pour le rayonnement à une autre échelle des artistes et des contenus audiovisuels de chez nous. Elle propose également l'ouverture de bureaux régionaux qui seraient une porte d'entrée pour les réalisateurs, les scénaristes et les artistes acadiens.

15. Dans son mémoire, l'AAAPNB recommandait au CRTC d'imposer quelques conditions de licences. Aujourd'hui, nous aimerions en cibler une qui serait la même pour les deux chaînes :

16. Que TV5-UNIS et que ACCENTS créent un comité consultatif qui veillera à établir une programmation basée sur la variété des genres et à s'assurer du reflet des communautés francophones. Les gens siégeant à ces comités devront provenir de la francophonie canadienne et être représentatifs de la pluralité de cette communauté. Cette condition permettrait de mieux assurer le reflet de nos communautés dans l'orientation de la programmation ainsi que dans l'établissement de l'horaire.

17. Nous espérons que les audiences que mène actuellement le CRTC seront concluantes et que ACCENTS et TV5-UNIS obtiendront des réponses favorables à leurs demandes. Nous croyons que le CRTC peut profiter de cette consultation pour doter la francophonie canadienne de télédiffuseurs modernes, offrant des programmations variées et ayant comme mandat principal le reflet des communautés franco-canadiennes. Et ainsi proposer un rattrapage dans la visibilité médiatique et télévisuelle de l'Acadie et de la francophonie canadienne.